

CONCEPTEUR REALISATEUR :
BEG 31, Rue Henri Poincaré
 CS 46215
 45062 - ORLEANS Cedex 2
 T: 02 38 51 56 22


N° AFFAIRE : 1618
 PHASE : ESQ
 DATE : 04/07/18
 ECHELLE : 1 : 25000

PROJET :
PROJET JJA - ZAC DES HAUTS PLATEAUX
 A.26-GL 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS TEL : 01 56 54 33 99

PLAN DE SITUATION

N° PL : ICPE-0
 INDICE :

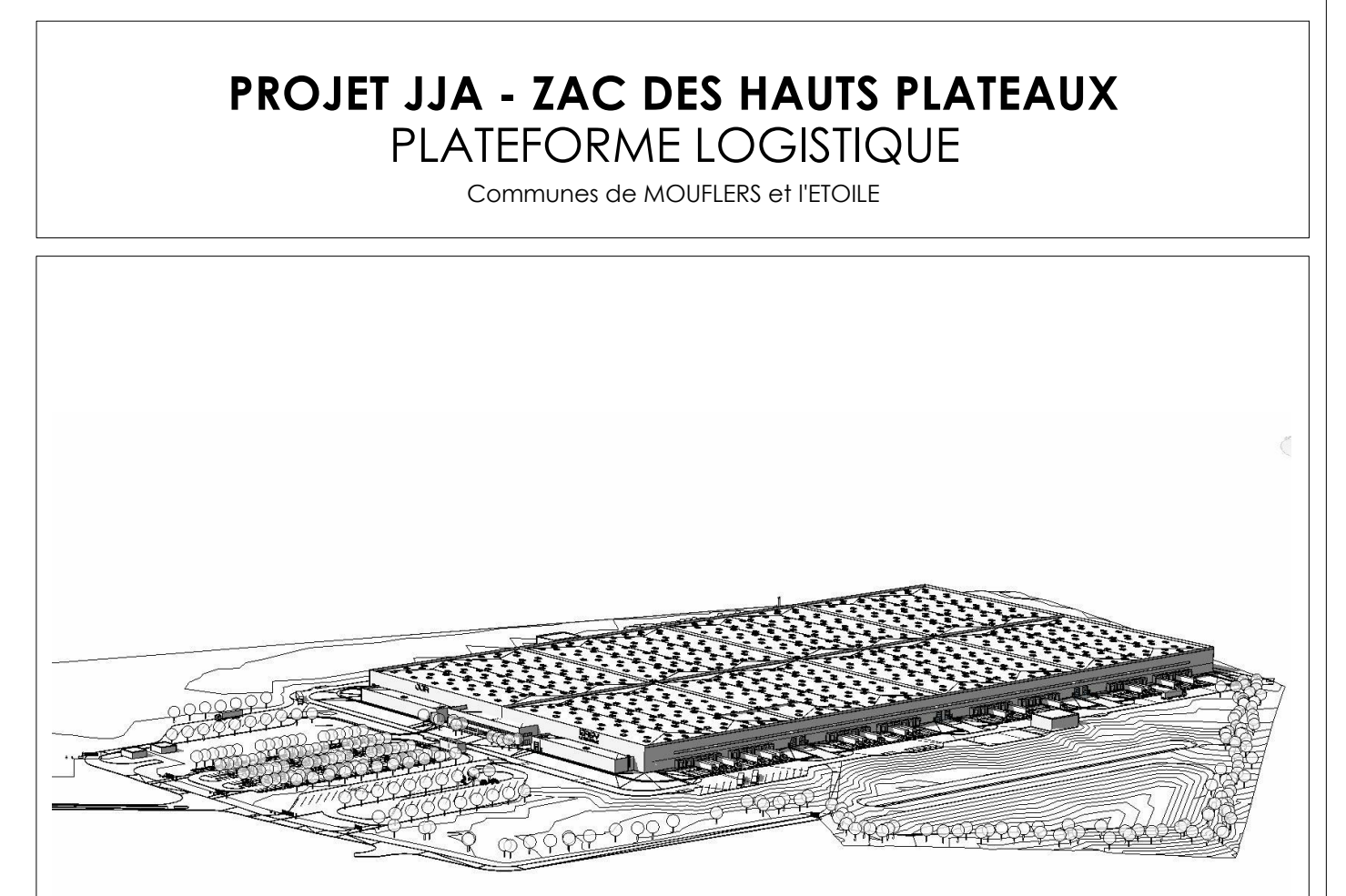
A.26^{TL}
 ARCHITECTURES



- LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU**
- PORTE CF 1h - EI 60
 - PORTE CF 90min - EI 90
 - PORTE CF 3h - EI 120
 - PORTE CF 4h - EI 240
- LEGENDE DE SECURITE INCENDIE**
- Mur coupe-feu REI 60
 - Mur coupe-feu REI 120
 - Mur coupe-feu REI 240
 - Ecran thermique REI 120
 - Limite de cantons de désenfumage Surface < 1650 m² sq - L. max. < 60 m
 - Lanterneaux fixes d'éclairage naturel entrepôt. Dimensions 200 x 300 sq
 - Lanterneaux de désenfumage. Dimensions 200 x 300 sq - SUE 4.08 m²
 - Zone de rétention des eaux d'extinction

Propriété intellectuelle
 L'architecte ne peut être recherchée pour les dommages matériels ou corporels résultant de l'utilisation de ce plan de sécurité incendie, à l'exception de la faute grave ou de la faute lourde.
 La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage a confiée à l'architecte.
 Dossier de consultation et d'adjudication.
 Les documents plans et plans d'exécution sont déposés dans le cadre d'un dossier de consultation et d'adjudication (permis de construire, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager). Ils ne sont pas destinés à être utilisés en dehors de ce cadre.
 Dossier de consultation et d'adjudication.
 Les documents plans et plans d'exécution sont déposés dans le cadre d'un dossier de consultation et d'adjudication (permis de construire, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager). Ils ne sont pas destinés à être utilisés en dehors de ce cadre.
 L'équipement d'extinction est conçu et réalisé par un maître d'œuvre spécialisé en matière d'extinction et d'équipement de sécurité incendie. Les équipements sont destinés à être utilisés dans les conditions d'usage prévues à l'acte de vente. Les équipements sont destinés à être utilisés dans les conditions d'usage prévues à l'acte de vente. Les équipements sont destinés à être utilisés dans les conditions d'usage prévues à l'acte de vente.

IND.	MODIFICATIONS	DATE	PAR



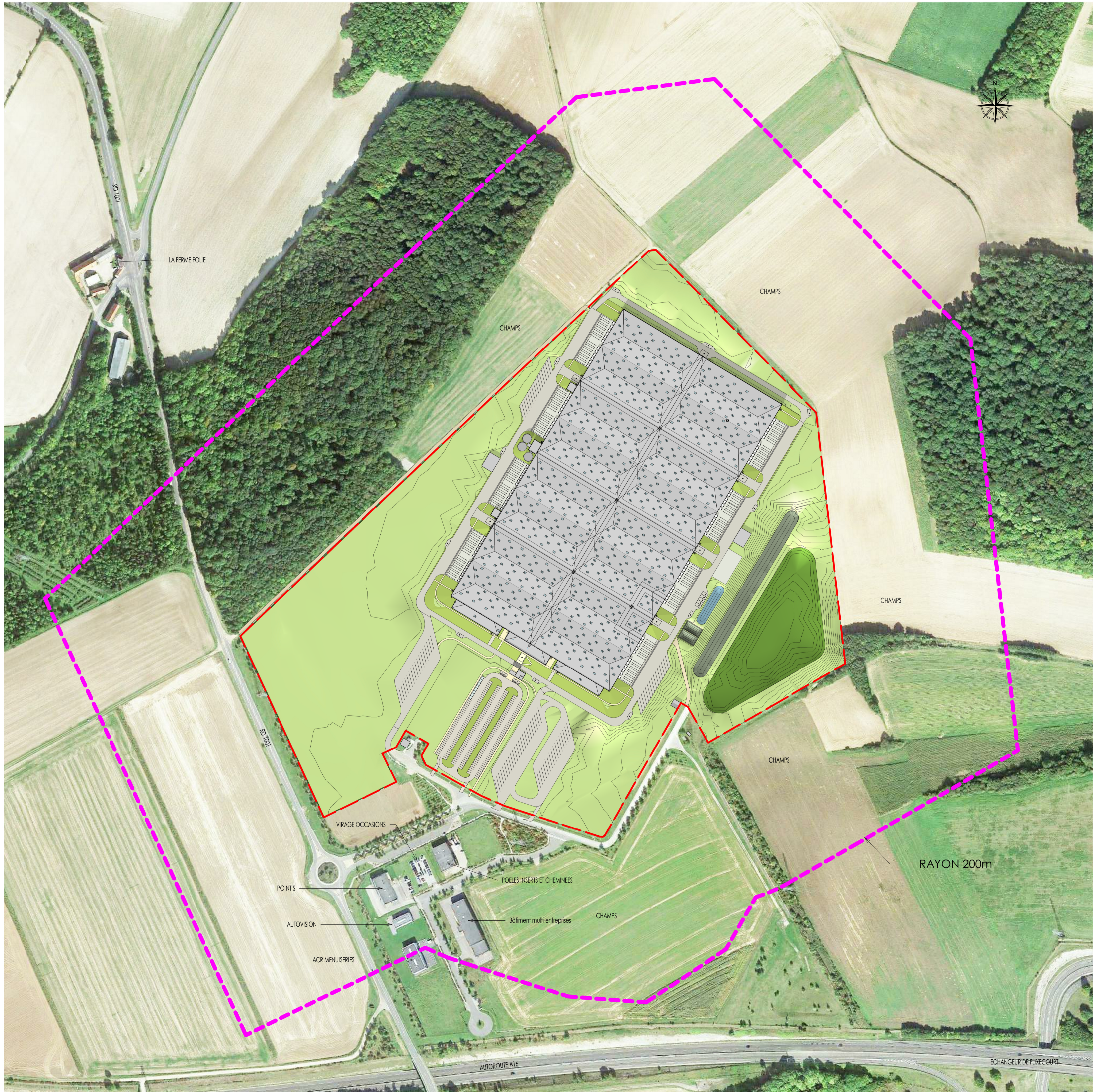
DEMANDEUR: JJA - Rue Charles Flouquet 93155 - LE BLANC-MESNIL T.01 48 45 85 00

ARCHITECTE: A26 ARCHITECTURES - AZE-GL 16010 - RUE DE VAUCORARD 75015 - PARIS T.01 56 54 33 78

CONCEPTEUR REALISATEUR: BEG - 31, Rue Henri Poincaré CS 46215 45002 - CHARENTAIS Cedex 2 T.02 38 31 56 22

BET ICPE: ICS - 163 St. Rue de Valenciennes 75015 - PARIS T.01 56 54 33 78

FAYSTAGISTE: GILLES GENEST 4, Rue de la République 77030 CHATEAU LANDON T.01 44 76 36 23



Propriété intellectuelle.
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte «... jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial ».
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures ».

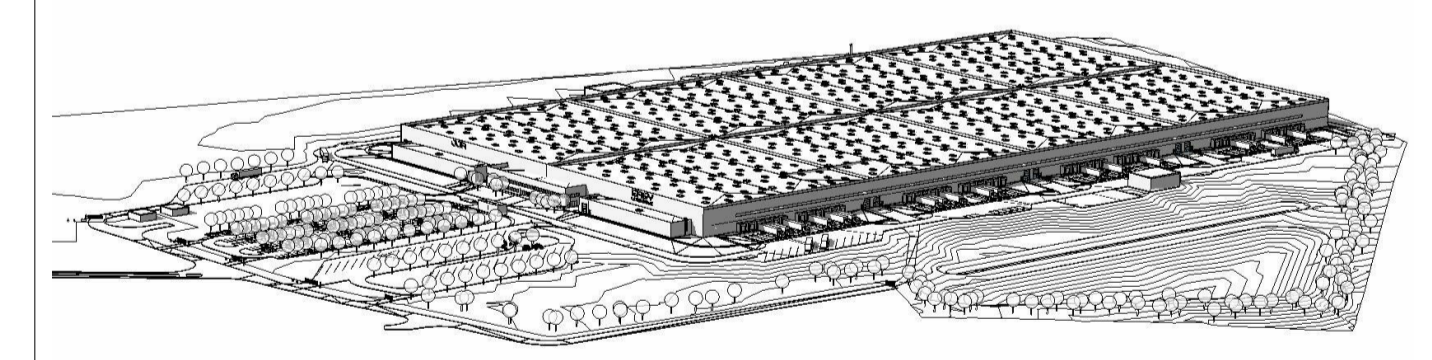
Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.



Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites, qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

IND.	MODIFICATIONS	DATE	PAR

PROJET JJA - ZAC DES HAUTS PLATEAUX
PLATFORME LOGISTIQUE
Communes de MOULERS et FETOILE



<p>DEMANDEUR :</p>  <p>JJA 157, Rue Charles FLOQUET 93155 - LE BLANC-MESNIL T: 01 48 65 85 00</p>	<p>ARCHITECTE :</p>  <p>A26 ARCHITECTURES</p> <p>A26-GL 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 01 56 54 33 99</p>
---	---

<p>CONCEPTEUR REALISATEUR :</p>  <p>BEG 31, Rue Henri Poincaré CS 46215 45062 - ORLEANS Cedex 2 T: 02 38 51 56 22</p>	<p>BETICPE :</p>  <p>BIGS 165 bis, Rue de Vaugirard 75015 - PARIS T: 01 56 54 33 99</p>	<p>PAYSAGISTE :</p> <p>GILLES GENEST 4, Rue de la République 77570 CHATEAU-LANDON T: 01 64 78 38 23</p>
---	---	--

PC

PLAN DES ABORDS, RAYON 200m N° Plan
ICPE 01

N° AFFAIRE : 1618	AUTEUR / VERIFICATEUR : Concepteur	FORMAT : A1 + 0	ECHELLE : 1 : 2500	DATE : JUILLET 2018	INDICE :
-----------------------------	--	---------------------------	------------------------------	-------------------------------	-----------------